

<b>AR Prefecture</b>	<b>COMMUNE DE GREZELS</b>
046-214601304-20230731-2023_36-DE Reçu le 01/08/2023	<b>Séance du 31 juillet 2023</b>
<b>Membres en exercice : 11</b>	Date de la convocation: 25/07/2023
<i>L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ</i>	
<b>Présents : 6</b> <b>Quorum atteint : oui</b> <b>Votants: 10</b> <b>Pour: 10</b> <b>Contre: 0</b> <b>Abstentions: 0</b>	<b>Présents :</b> Sébastien PEREZ, Maurin BERENGER, Monique RIVIERRE, Patrick JOUCLAS, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ <b>Représentés:</b> Agnès CHAPELET-VOYE par Christine COGNÉ, Serge LEVERGEOIS par Patrick JOUCLAS, Marianne PEROCHEAU par Sébastien PEREZ, Valérie JAMPIERRE par Quentin FOURNIÉ <b>Excusés:</b> <b>Absents:</b> Arnaud JAECKEL <b>Secrétaire de séance:</b> Christine COGNÉ

**Objet: Mise à jour du document unique - D\_2023\_36**

Monsieur le maire informe le conseil que le document unique est un répertoire qui recense l'évaluation des risques professionnels auxquels sont soumis les agents dans le cadre de leur activité professionnelle et les actions qui ont déjà été mises en place ou qui vont être mises en place pour limiter l'exposition à ces risques. Le document unique est un outil incontournable d'aide à la priorisation et la planification des actions de prévention nécessaires pour assurer la sécurité, protéger la santé des agents et améliorer les conditions de travail. Il doit être soumis pour avis aux instances représentatives (Comité social territorial).

Il a été réalisé en 2021, et mis à jour en date du 11 mai 2023. L'avis du CST a été demandé. Il s'agit de valider cette mise à jour.

**Vu** le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 qui impose à l'employeur de transcrire et de mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (art. R.4121-1 à R.4121-4 du Code du Travail).

**Vu** la mise à jour du document unique et du plan d'actions en date du 11 mai 2023,

**Vu** l'avis favorable du comité social territorial en date du 22 juin 2023,

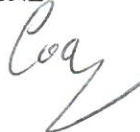
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- valide la mise à jour du document unique et du plan d'actions relatifs à l'évaluation des risques professionnels
- autorise le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier

Le maire de GRÉZELS,  
Sébastien PEREZ



Le/la secrétaire de séance,  
Christine COGNÉ



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 01/08/2023  
et publié ou notifié  
le 10/08/2023

